

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 160-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.398

Déposée le: 13.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Wüthrich (Huttwil, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Faire la lumière sur les prestations en l'absence du patient / de la patiente

Comme presque à chaque printemps, la presse annonce une forte augmentation des prestations facturées en l'absence de la patientèle. L'Hôpital de l'Île a notamment été pointé du doigt dans un journal : on pouvait lire qu'il facturait trois fois plus de « prestations en l'absence du patient / de la patiente » par visite en mode ambulatoire que dans les autres hôpitaux universitaires de Suisse.

D'après l'étude, cette forte différence ne s'explique pas par des raisons médicales, n'a aucun impact sur la qualité et va délibérément à l'encontre de la condition énoncée dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant le caractère économique des prestations. D'après santésuisse, cette pratique de l'Hôpital de l'Île est responsable de plus d'un cinquième de la hausse des coûts dans le domaine ambulatoire du canton de Berne. Parallèlement à cela, les nouveaux modèles de prise en charge contribuent visiblement à une augmentation des prestations, lesquelles améliorent fortement la qualité des traitements. Et le passage au numérique risque de renforcer cette tendance.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle évolution connaissent les « prestations en l'absence du patient / de la patiente » dans les hôpitaux du canton de Berne ?
2. Quelles sont, d'après le Conseil-exécutif, les raisons principales d'une telle évolution ?
3. Ces décomptes sont-ils en accord avec la loi sur l'assurance-maladie?
4. Les « prestations en l'absence du patient / de la patiente » contribuent-elles à l'allègement de la facture d'ensemble d'une prise en charge individuelle ?
5. Quelles raisons expliquent la hausse disproportionnée des coûts dans ce secteur de l'Hôpital de l'Île ?
6. Pour quelles raisons spécifiques les coûts pour les « prestations en l'absence du patient / de la patiente » de l'Hôpital de l'Île diffèrent-ils de ceux des autres hôpitaux universitaires ?
7. Le Conseil-exécutif a-t-il explicitement discuté la question de cette hausse des coûts avec les hôpitaux ?
8. Le passage au numérique dans le domaine de la santé contribue-t-il à accentuer l'augmentation des « prestations en l'absence du patient / de la patiente » ?
9. Le Conseil-exécutif juge-t-il nécessaire d'intervenir ?

Destinataire

- Grand Conseil